

HEYME

Ces violences peuvent se définir sous différentes formes :

**Outrage sexiste, Injure
Harcèlement sexuel,
Agression, Viol.**



Nos conseils :

- 1. Rester conscient** de ses actes.
- 2. Ne pas s'isoler** et veiller sur ses amis.
- 3. Eviter de boire** dans le verre des autres.
- 4. Surveiller et protéger** son verre avec un "couvre verre".



Consentement, VSS, risques sexuels

Dans les événements festifs étudiants notamment lors de week-end d'intégration par exemple, les violences sexistes et sexuelles (VSS) sont parfois difficiles à identifier, tant sous forme de comportement ou d'acte.

Elles ont des impacts sur la santé physique et psychologique. Elles sont alors interdites par la loi et sont sanctionnées pénalement.

De nos jours, les violences ont pris des formes diverses.

Lors de soirées étudiantes, il s'est souvent produit des pratiques interdites et violentes. La soumission chimique est l'administration à l'insu d'une personne, d'une substance en vue d'altérer son discernement ou le contrôle de ses actes la rendant ainsi vulnérable. Sous forme de poudre dans un verre ou bien de piqûres, cela est un acte s'avérant dangereux dont il faut se méfier.

“

Une sensation d'ébriété trop rapide au regard des consommations doit alerter

”

Cette citation peut être le moyen de prévenir un potentiel danger et de pouvoir signaler ce problème.

HEYME



Le consentement

C'est l'acquiescement, l'accord qu'une personne donne à son.sa.ses partenaire.s au moment de participer à une activité sexuelle.

Il y a plusieurs façons de la manifester :

par ses paroles, son comportement, ou même les deux.

Cet accord doit être explicite et volontaire :

ce doit être un choix libre et éclairé.

Par exemple, certaines circonstances rendent le consentement impossible :

- Lorsque le.la partenaire n'est pas / plus conscient de ses actes.
- Lorsque le.la partenaire dort ou est inconscient.

Ainsi en soirée, on peut être consentant.e dans un premier temps, puis ce consentement peut être retiré ou ne plus avoir de valeur car on a changé d'avis ou à cause des effets de l'alcool, ou d'autres produits altérant le discernement.

Lorsqu'une personne exprime son refus par la parole, le comportement, ou les gestes, le.la partenaire doit cesser l'activité sexuelle en cours.

Si le.la partenaire poursuit malgré cela, il.elle commet une agression ou un viol s'il y a pénétration.



Pour approfondir la notion de consentement regardez cette vidéo.

Les risques sexuels

La consommation d'alcool peut entraîner des comportements sexuels risqués et peu sûrs.

Lorsque les gens boivent excessivement, leur capacité à prendre des décisions est altérée, ce qui peut les amener à faire des choix imprudents, tels que ne pas utiliser de préservatif.

Cette décision augmente considérablement le risque de contracter des infections sexuellement transmissibles ou de tomber enceinte sans l'avoir désiré.

Se faire dépister

Dans un CEGIDD (Centre Gratuit d'information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissible),

Les dépistages du VIH, des hépatites et des IST y sont gratuits et sont anonymes si vous le souhaitez.

Par la suite, si une infection est découverte, l'anonymat peut être levé pour un meilleur suivi médical.

Nos conseils :

**Toujours avoir des préservatifs sur soi.
Où les trouver ?**

• **En CEGIDD**

(Centre Gratuit d'information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissible)

• **En pharmacie**

Les préservatifs des 2 marques « Eden » et « Sortez couverts ! » peuvent être pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie sans prescription médicale pour toute personne de moins de 26 ans, sans minimum d'âge.

• **Dans les commerces**